

AVIS PUBLIC

Lors de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2015, le Conseil a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 499-2015 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET DE COMPENSATIONS AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau municipal au 940, rue du Centre à Saint-Jude.

Donné à Saint-Jude, ce 15 décembre 2015.

La directrice générale,

Nancy Carvalho